

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le lundi le 15 décembre 2025 à 20h00. L'assemblée est présidée par Line Racicot Lapointe, maire suppléant.

Sont présents

Hind Rihani, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Michel Milot, conseiller siège 4
Carole Lessard, conseillère siège 5
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Avis de motion – Règlement 110-2025 - modifiant le règlement numéro 09rg-1118 abrogeant en totalité le règlement 05rg-0918 concernant de nouvelles dispositions permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux**
 - 3.2 Dépôt de projet de règlement - Règlement 110-2025 - modifiant le règlement numéro 09rg-1118 abrogeant en totalité le règlement 05rg-0918 concernant de nouvelles dispositions permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux**
 - 3.3 Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle**
- 4. VARIA**
 - 4.1 Aucun**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

013RSE-1225

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu,

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

3. RÉSOLUTIONS

014RSE-1225

3.1 Avis de motion – Règlement 110-2025 - modifiant le règlement numéro 09rg-1118 abrogeant en totalité le règlement 05rg-0918 concernant de nouvelles dispositions permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux

André Tremblay, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 110-2025 modifiant le règlement numéro 09rg-1118 abrogeant en totalité le règlement 05rg-0918 concernant de nouvelles dispositions permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

015RSE-1225

3.2 Dépôt de projet de règlement - Règlement 110-2025 - modifiant le règlement numéro 09rg-1118 abrogeant en totalité le règlement 05rg-0918 concernant de nouvelles dispositions permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux

André Tremblay, conseiller, dépose le projet de règlement 110-2025 modifiant le règlement numéro 09rg-1118 abrogeant en totalité le règlement 05rg-0918 concernant de nouvelles dispositions permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

016RSE-1225

3.3 Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, Monsieur Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Line Racicot Lapointe, maire suppléante, répond aux questions des citoyens.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Hind Rihani
Que l'assemblée soit levée à 20h18
Adoptée à l'unanimité.

Line Racicot Lapointe
mairesse suppléante

Éric Gélinas
Directeur général

Je, Line Racicot Lapointe, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du code municipal.

PROJET